

COMPTE RENDU de la
réunion ordinaire du Conseil Municipal du
Vendredi 25/06/21 à 20h30 Salle
polyvalente

Etaient présents :

- Madame Michèle PARENT
- Monsieur Jean-François ESTACHY
- Monsieur Philippe WOURM
- Monsieur Ludovic DISDIER
- Madame Marie-José GARNIER ● Monsieur Jonathan BONNEFONT
- Monsieur Eric DELAMARE
- Monsieur David SABATER

Monsieur Eric DELAMARE absent a donné son pouvoir Madame Michèle PARENT.

Monsieur Jean-Luc BOUDOUARD, absent excusé.

Monsieur Joël ROBERT, absent excusé.

Séance ouverte à 20h30.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Philippe WOURM.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 3010421 -

Le compte-rendu du Conseil municipal du 30/040021 est approuvé à la majorité absolue. 1 abstention.

DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR ETRE REPRESENTE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF PAR LE CABINET D'AVOCATS BGLM -

En raison du recours formulé par Consorts BRITO DE MEDEIROS demandant au Tribunal administratif de MARSEILLE l'annulation de l'Arrêté de mise en demeure 2021-01 du 29/06/21 pris en vue de libérer le chemin de Costa Plana, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal afin d'être représenté par le cabinet d'avocats BGLM, notamment par Maître Corinne PELLEGRIN.

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF -

En vue du départ de Madame Martine AYE le 30/09/21, la commune a recruté une nouvelle secrétaire de mairie. Elle commencera le 20/07/21 à 12 heures par semaine, puis à 28 heures.

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION CREATION D'UN POSTE D'ATSEM -

Il s'agit de la transformation du poste d'adjoint technique créé par la délibération n° 49-2019, en poste d'adjoint territorial (ATSEM). Il faut pour cela que le Conseil municipal vote la modification de ladite délibération.

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION TRAVAUX CHEMIN DE PINDREAU -

Règlement de la facture des travaux exécutés par l'AMCV : 10 224,00 € TTC, soit 8 520,00 € HT.

Voté à l'unanimité.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE CHAUFFAGE D'UN GITE -

Suite au courrier de Monsieur et Madame ALEMAN (Gîte n°2) qui exposent à la commune que le ramoneur a refusé d'intervenir chez eux car leur insert est défectueux. Les locataires proposent de remplacer cet insert par un poêle à granulés dont l'achat serait à leur charge.

Deux devis sont présentés qui précisent le montant des frais d'installation qui resteraient à la charge de la commune.

Avant de se prononcer, le conseil souhaite que, de son côté, la commune obtienne des propositions chiffrées pour les frais d'installation afin de bénéficier d'un tarif plus avantageux.

QUESTIONS DIVERSES -

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal par lequel Monsieur et Madame FAOU contestent les dispositions du PLU de 2014 qui les empêchent de transformer l'atelier de Monsieur en gîte rural.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la pose définitive des bornes concernant la parcelle de Monsieur DUNACH et Madame VIDAL. La commune a convenu de racheter 31m² de manière à faciliter le virage vers l'église et le cimetière pour les véhicules larges.

Suite à la sollicitation de Monsieur Lionel DISDIER qui souhaiterait continuer la construction de la maison de son père alors le permis de construire, accordé en 2001, est devenu caduc, Monsieur le Maire donne lecture des directives du PLU rappelées par la Communauté de communes à ce sujet.

Le cabinet d'avocats BGLM, en la personne de Maître Corinne PELLEGRIN représentera la commune au Tribunal dans le cadre de l'incendie du camping-car en 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Monsieur Christian ROI de son mandat de conseiller municipal.

Séance levée à 22H24.

Fait à St-Etienne le

Laus

Le 09/07/2021

Le Secrétaire de séance
Philippe WOURM

Handwritten signature of Philippe Wourm, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Le Maire
Jean-François ESTACHY

Handwritten signature of Jean-François Estachy, featuring a large, stylized 'J' and 'E' with a horizontal line and a vertical stroke.